

BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

Première convocation, en date du neuf janvier deux mille vingt-six, adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quinze janvier deux mille vingt-six, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis se sont réunis, à 14h30, en salle Matisse, espace Cambrésis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

15 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Membres présents (15)

1. Monsieur CARPENTIER Fabien, Les Rues des Vignes
2. Madame DEPRez Marie-José, Clary
3. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
4. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
5. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice-Président au Pays, Escarmain
6. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
7. Madame NICAISE Véronique, Saint-Benin
8. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
9. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul-au-Bac
10. Madame RINGEVAL Maryvonne, Raillencourt Saint - Olle
11. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
12. Monsieur SALENGRO Roland, Sommaing sur Ecaillon
13. Madame SAYDON Laurence, Cambrai,
14. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays
15. Madame WARGNIES Thérèse représente Monsieur COQUELLE Guy, Proville

Membres excusés

Membres du Bureau

- Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon
- Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
- Monsieur COQUELLE Guy, Proville représenté par Madame WARGNIES Thérèse
- Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
- Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
- Monsieur DUEZ Pascal, Villers-en-Cauchies
- Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame
- Monsieur JOURNET Billy, Flesquières
- Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambrésis
- Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry
- Monsieur QUONIOU Henri, Saint-Souplet

- Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
- Madame RICHOMME Liliane, Caudry

Présidents des EPCI

- Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC
- Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambrésis, CA2C

Co-Présidents du Conseil de développement

- Olivier PASCAL
- Willy LENGLET

Objet : Renouvellement de convention de mise à disposition d'un agent du Pays à la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC)

Sylvain TRANOY, Président informe que la Communauté d'Agglomération de Cambrai, dans le cadre de sa compétence économique, a déployé des missions relatives à la politique alimentaire et agricole (organisé par un PAT – Plan Alimentaire Territorial), à l'économie circulaire et à l'emploi.

Afin de mener à bien son projet, la CAC a souhaité disposer des compétences et du réseau de Mme VAUBOURGEIX dans ce domaine.

Aussi, une convention de mise à disposition à partir du 1er février 2024, pour une durée de 1 an, renouvelable, à 100 % de son temps de travail a été mise en place.

A ce jour, la CAC poursuit la mise en œuvre du PAT et le développe. Aussi elle nécessite la prolongation de la mise à disposition de l'agent.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Une convention de mise à disposition de l'agent est formalisée, elle stipule les missions de l'agent ainsi que les modalités de mise à disposition (durée de travail, refacturation...).

Il est proposé au bureau de :

- **Renouveler la mise à disposition de Mme VAUBOURGEIX, grade d'attaché, à la Communauté d'Agglomération de Cambrai pour un an, soit jusqu'au 31 janvier 2027, dans les mêmes conditions qu'initialement**
- **Valider l'avenant à la convention de mise à disposition**
- **Autoriser le président à signer la convention de mise à disposition et tout document s'y afférent.**

Le Bureau après en avoir délibéré, décide de renouveler la mise à disposition de Mme VAUBOURGEIX, de valider l'avenant à la convention et d'autoriser le président à signer la convention et tout document s'y afférent

ADOpte A L'UNANIMITE

Publié le 26 JAN. 2026

Certifié exécutoire le 26 JAN. 2026

Le Président,

Sylvain TRANOY

